

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2010

Présents : Mesdames CORDIER, THOMAS, VERCRUYSSSE et Messieurs COLLETTE, POULAIN, MESSIO, LAURENT, LEHMANN, TOFFIN, WRZUCHOL, PARROT.

Absents excusés : Madame MAGNOLER ayant donné procuration à Madame CORDIER
Monsieur BARRUET ayant donné procuration à Monsieur POULAIN
Monsieur MELO

Secrétaire de séance : Monsieur PARROT

Ordre du jour :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Projet de construction de logements rue de l'Eglise.
- Modification du budget primitif 2010.
- Régularisation de l'I.E.M.P (Indemnité d'exercice des missions des préfetures).
- Adoption du règlement intérieur de la médiathèque.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire propose de rajouter l'achat de la parcelle A n° 650 de la rue de l'Eglise.

Plusieurs conseillers proposent de rajouter des questions diverses à l'ordre du jour.

- Information sur les déchets verts.
- Identifications des personnes âgées de plus de 65 ans et vulnérables.
- Le compostage.
- Le SEVOISE.
- Information de la commission sécurité.
- CAPO (centrale d'achat publique Oise).

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité avec les remarques suivantes.

De Madame THOMAS : sur le SCOT madame Thomas s'exprime lors des réunions non pas en son nom mais en tant que déléguée de la commune et essaye de rapporter le choix du Conseil Municipal.

Monsieur POULAIN signale sa crainte de voir que l'agriculteur qui diversifie ses productions (type élevage hors sol : poulailler) soit pénalisé dans ses revenus d'exploitant agricole suite à la création de la zone Nord.

Monsieur POULAIN rappelle aussi la promesse lors des élections de garder un caractère rural à notre commune.

Monsieur PARROT propose à Monsieur LAURENT de rajouter la phrase suivante si le conseil Municipal est aussi d'accord.

« Monsieur Parrot signale qu'il est opposé concernant l'attribution d'une indemnité pour le président du RPI. Monsieur LAURENT demande si Monsieur Parrot est opposé aux indemnités pour tous les syndicats ou juste pour celui-ci .Monsieur PARROT répond juste pour celui-ci. »

Projet de construction de logements rue de l'Eglise.

Monsieur Le Maire présente le projet. Le mandataire du projet est l'OPAC ;

Terrain acquis dans le cadre de l'EPFLO

Parcelles 648/649 pour 105000 euros

Parcelle 651 pour 28500 euros

Le projet comprend 12 logements locatifs pour essentiellement des primo accédants, des monoparentaux, ou des personnes âgées. Le loyer sera entre 240 et 475 euros par mois avant APL.

Le choix des locataires sera de 30% pour la commune

30% pour l'état (qui souvent reverse à la commune)

40% pour les entreprises dans le cadre du 1%

Les logements sont 6 T2 au rez-de-chaussée (48m² logement et 50m² de terrain=jardin) et de 6 T3 au-dessus (66 m² logement et 50m² de terrain).

Le déroulement de l'opération : début 2011 achat officiel, puis 14 mois de montage du dossier, puis 12 mois de travaux donc les logements seront disponibles mi-juillet 2013 au plus tôt.

La commune choisira et proposera les locataires par dossiers 5 ou 6 mois avant la mise à disposition des logements.

Monsieur LEHMANN constate que le nombre de places pour les véhicules est correct et respecte le cadre juridique.

Monsieur POULAIN approuve ce type de construction et confirme que cela protège les terres agricoles et évite les problèmes de réseaux.

Monsieur PARROT confirme que cela répond à un besoin pour notre village et constate que ce projet correspond à l'optique de terrains plus petits et moins coûteux qui manque à Saint Martin et qu'il défend en commission des permis de construire.

Monsieur LAURENT voit en ce projet une manière de contrer la division de grands terrains notamment sur la Rue de Paris.

Monsieur Le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour poursuivre ce projet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Achat de la parcelle A n° 650 de la rue de l'Eglise :

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été reçu des domaines nous informant de la possibilité d'acheter la parcelle A n° 650 de 947 m² au prix de 3 € le m² soit un montant total de 2841 €.

Monsieur le Maire met la décision au vote du conseil municipal qui l'adopte à l'unanimité.

Modification du budget primitif 2010:

Le budget primitif 2010 adopté par la majorité du Conseil Municipal comporte une erreur. Suite à un oubli lors de la préparation du budget concernant le remboursement du capital du prêt relais TVA pour les travaux de la RD10, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le virement de crédit ci-dessous pour honorer l'échéance d'un montant de 121 300 €.

Monsieur MESSIO explique que normalement les travaux de l'aménagement de la RD10 seront inférieurs au 775 000 euros du budget primitif 2010 d'environ 15%. Monsieur Le Maire propose donc d'inclure les 121 300 euros dans ce chapitre pour essayer de corriger au mieux ce budget.

Madame THOMAS attire l'attention du Conseil Municipal sur les règles budgétaires et de comptabilité publique notamment en terme de déclaration de notre budget, des demandes de subventions, et les écritures comptables.

Monsieur Le Maire demande le vote de cette modification du budget primitif 2010.

Le Conseil Municipal vote : POUR 11
 ABSTENTION 1
 CONTRE 1 (Monsieur PARROT)

Régularisation de l'indemnité d'exercice des missions des préfetures :

Lors de la délibération sur le poste de rédacteur personnel administratif du Conseil Municipal du 31 Mai 2010 il fallait aussi que le Conseil municipal délibère sur cette indemnité.

Monsieur Le Maire propose de combler cet oubli.

Monsieur Le Maire présente cette indemnité et demande au Conseil Municipal de voter.

Vote POUR à l'unanimité.

Adoption du règlement intérieur de la médiathèque :

Madame THOMAS fait lecture du règlement intérieur que la commission médiathèque propose au Conseil Municipal.

Madame THOMAS montre le guide du lecteur et propose que la carte de l'emprunteur reste à la médiathèque.

Madame DUTHOIT donne des précisions et répond aux questions du Conseil Municipal.

Le conseil Municipal doit voter pour l'adoption du règlement intérieur et fixer le montant de l'amende en cas de retard.

Monsieur PARROT ayant au moment de ce Conseil Municipal, des documents non rendus et en retard se trouve donc concerné par cette délibération, il demande à Monsieur le Maire l'autorisation de ne pas prendre part au vote. Monsieur le Maire et le Conseil sont d'accord.

Vote du Conseil : POUR à l'unanimité des votants.

Dans le cadre de ce règlement le Conseil Municipal doit définir le montant de l'amende.

Vote du montant de l'amende : CD audio 20 euros
: D.V.D 40 euros
: Documentaires, Bandes dessinées, Fiction 15 euros
: Abonnements 10 euros

Madame THOMAS propose que le secrétariat prenne en charge la régie étant donné que la médiathèque n'en possède pas.

Pour la fabrication du guide du lecteur un devis sera demandé à la CCPOH, pour 500 exemplaires.

Questions diverses :

➤ Identification des personnes âgées vulnérables :

Monsieur le Maire doit faire remonter une liste de personnes âgées vulnérables aux services de l'état par l'intermédiaire de la préfecture ou de la Sous préfecture.

Madame VERCRUYSSSE propose que le secrétariat de la mairie fasse remonter une première liste au CCAS de Saint Martin Longueau qui travaillera sur l'élaboration de la liste remise à la Préfecture.

Le CCAS doit se réunir le mardi 29 juin 2010 à 18h30, Madame BOURSIER pense pouvoir donner cette première liste pour cette réunion sous réserve de sa charge de travail dans la journée du mardi 29 juin 2010.

➤ Le Compostage :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lui et Monsieur POULAIN ont participé à un stage sur l'environnement qui a duré deux jours. Exemple de problématiques au cours de ce stage « le désherbage ».

Il existe une nouvelle démarche pour le désherbage. On n'utilisera plus de désherbant chimique (style roundup) mais on brûlera les feuilles avec un appareil à gaz. Par contre cela ne détruit pas les racines donc le résultat n'est pas net.

Monsieur le Maire aborde aussi l'exemple du compost.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise à disposition d'un bac pour bouteilles à la salle socio d'ici un à deux mois.

➤ Information sur les déchets verts :

Madame THOMAS distribue un document de travail sur l'évolution de la gestion des déchets verts et un tableau d'estimation pluriannuelle évolution service des déchets verts.

Suite au travail de la commission de la CCPOH compétente en la matière, il est proposé dès avril 2011, une collecte 1 semaine sur 2 avec en parallèle la mise en place d'une opération de compostage individuel en proposant des composteurs à bas coût.

Dès 2012 suppression de la collecte des déchets verts, mise en place de la collecte des branchages une fois par mois.

Un échange entre les différents conseillers donne comme élément central que ce sujet doit être travaillé avec attention par la CCPOH et demande encore une réflexion.

Monsieur LEHMANN insiste sur l'effort en information et en formation auprès des habitants de la CCPOH et plus précisément de notre commune. Il préconise par exemple de donner des modes d'emploi et des bulletins d'informations.

➤ Le SEVOISE :

Monsieur MESSIO annonce que le SEVOISE bénéficie de 80 000 euros. Cette somme sera partagée entre les communes dans le cadre de la R1 et représentera entre 1 500 à 3 500 euros par commune.

Monsieur le Maire parle des problèmes récurrents de petites pannes électriques dans certaines zones de Saint Martin Longueau.

➤ Informations de la commission sécurité :

Monsieur TOFFIN informe le Conseil Municipal du travail de la commission sécurité qui s'est réunie le 26 juin 2010.

- Rue de la Fontaine : Les riverains trouvent que les véhicules roulent trop vite, des membres de la commission ont travaillé sur ce sujet mais pas possible d'aménager donc aucun aménagement à prévoir.
- Monsieur TOFFIN fait remarquer qu'un des agents municipaux qui fait traverser la route n'utilise pas le feu rouge. Monsieur TOFFIN demande à Monsieur le Maire de faire appliquer ce principe de précaution.

Monsieur PARROT signale que ce n'est pas la première fois que Monsieur TOFFIN fait cette remarque et que si la situation est exacte cela est fort regrettable car la sécurité notamment des enfants est essentielle.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'agir rapidement sur ce point et remercie Monsieur TOFFIN pour cette information.

- Comptage des véhicules sur la RD 10 :
Trois postes de comptages pendant une semaine, les emplacements sont à la mairie, l'école, vers l'église.
Monsieur MESSIO confirme à Monsieur TOFFIN et informe le Conseil Municipal qui est en contact avec la DDE pour avoir les boîtes de comptage.

- Signalisation :
Monsieur TOFFIN interroge Monsieur le Maire sur la réception de panneaux de signalisation et leur installation.
Monsieur le Maire confirme avoir reçu ces panneaux qui vont être installés dès que possible.
- Butte de terre : Monsieur TOFFIN demande des renseignements sur l'évolution de la butte de terre. Monsieur le Maire annonce que les premières fleurs sortent.

➤ Monsieur PARROT informe le Conseil Municipal de l'existence de la CAP'OISE, c'est une association qui répond à la volonté du Conseil Général d'aider les collectivités à gagner en sécurité juridique dans la procédure de marché et en efficacité dans l'achat public.

Monsieur MESSIO demande si cet organisme fait aussi du matériel type panneaux de signalisation et Monsieur le Maire demande depuis quand existe la CAP'OISE et si Monsieur PARROT peut lui donner plus de renseignements (site, contacts).

Monsieur PARROT signale que la CAP'OISE existe depuis plus d'un an. Elle est installée depuis le 9 avril 2009 et il donnera tous renseignements utiles au Conseil Municipal car cet organisme peut être source d'économie pour la commune.

➤ La Mission Locale : Monsieur PARROT informe le Conseil Municipal qu'il donnera des informations au prochain Conseil et qu'après l'assemblée générale de la semaine dernière il doit encore rencontrer la conseillère qui assure la permanence à Saint Martin Longueau.

➤ Effectifs pré- rentrée : Monsieur LAURENT fait part des effectifs en sa possession pour la rentrée septembre 2010 :

Petite section : 25 enfants
Moyenne section (20) + petite section (5) : 25 enfants
Grande section : 24 enfants
CP (17) + CE1 (6) : 23 enfants
CE1 (14) + CE2 (9) : 23 enfants
CM1 (7) + CM2 (14) : 21 enfants
CM1 (7) + CM2 (15) : 22 enfants

Monsieur LAURENT signale que grâce à la cantine et au périscolaire les effectifs sont stables voir en légère augmentation.

Monsieur le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 30 AOUT 2010 à 20H30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.